## Flottage de montagne à Albertville

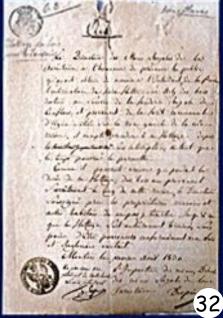


## FOCUS SUR... LE FLOTTAGE DU BOIS

Bien oublié aujourd'hui, le flottage des bois constitue un mode permanent et significatif de circulation marchande jusqu'à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'Hôpital-sous-Conflans (devenu Albertville) en est, en quelque sorte, la petite capitale, comme en témoigne l'ancre de ses armoiries, immergée dans l'azur des rivières.

L'Hôpital bénéficie d'une situation privilégiée pour le flottage. Située en plaine, à la confluence de l'Isère et de l'Arly, au débouché de vallées aux immenses richesses forestières, à proximité de la France voisine, grande importatrice de bois, elle dispose de beaucoup d'atouts. Cela amène l'implantation d'industries, grosses consommatrices de bois, telles les Salines puis la Fonderie, nécessitant un type de flottage d'exception, le flottage par billots détachés ou à bûches perdues. Ne dépassant pas 1 mètre à 1,35 mètre de longueur et 10 à 15 centimètres de diamètre, les pièces de sapin et de fayard sont arrêtées par un râteau, ou pilotage, composé de plusieurs rangées de pieux barrant le lit de la rivière sur environ 50 mètres, permettant leur introduction dans le canal de la Fonderie.

Ce type de flottage se distingue du flottage habituel, par radeau ou par billots réunis en forme de radeau, concernant essentiellement les bois de construction (maisons, ponts...) mais aussi les bois de mâture pour la Marine de France. Les mâts de Savoie (sapins, épicéas) jouent en effet un rôle primordial dans l'approvisionnement de l'arsenal de Toulon.



- 31 Confluent de l'Isère et de l'Arly, lithographie d'après un dessin de Philippe COURTOIS, XIX siècle, MAHA, inv. 985.21
- 32 Avis de l'Inspecteur
  Despine, directeur des Mines
  royales de la Tarentaise,
  concernant le transport de
  bois par flottage jusqu'à la
  Fonderie royale de Conflans,
  1830, AMA, Série O3-14
- 33 Armoiries d'Albertville, façade de l'Hôtel de Ville



Sous Louis XIV, les mâts proviennent à plus de 50% des forêts de Savoie. Entre 1741 et 1747, Conflans fournit près de 900 « pièces de bois sapin propres pour des mâts de voisseaux » provenant de la forêt de Rhonne.

Le flottage est très tardivement réglementé par les Lettres Patentes du 28 janvier 1834 du roi Charles-Albert. Les radeaux, ne pouvant excéder 6 mètres de large, doivent être bien conditionnés, solidement liés et doivent partir aussitôt construits. Ils doivent être conduits par au moins quatre mariniers habiles et intelligents, et toujours suivre le milieu du courant de la rivière. Ces différentes données permettent d'estimer le trafic annuel moyen à environ 250 radeaux pendant les années 1834-1838, pour atteindre environ 950 radeaux entre 1839 et la fin des années 1860, Ici comme ailleurs, l'arrivée du chemin de fer (1879) scelle la condamnation du flottage : seuls 3 radeaux sont enregistrés en 1888.

L'endiguement général des rivières facilite manifestement, et donc intensifie, le flottage. Si son importance pour Albertville ne doit pas être exagérée, il a réellement accompagné la grande période de développement de la cité et symbolisé, plus peut-être que toute autre activité, la victoire de la ville sur les rivières, source de sa fortune.